



N°14 PICCOLI E GRANDI

1^{ER} RANG / 1^{ER} PRIX

CHESEAUXREY ASSOCIES SA, SION

Collaborateurs :

Olivier Cheseaux, Sacha Debons, Jessica Giglio, Alexandre Rey, Sébastien Vitre,
Dario Zimmermann

EDITECH SA, AYENT

Collaborateurs :

Lydia Chavaudra, Olivier Dessimoz, Gaétan Dussex, Camillo Ravaioli,
Hamza Sehaqui

Le lauréat propose l'implantation de deux volumes distincts sur le site renforçant l'axe Nord sud entre la rue du Collège et le chemin de la Forêt. Le projet est conçu en conservant les aménagements extérieurs et en préservant le terrain.

Le premier volume, avec deux étages au-dessus du rez-de-chaussée, en continuité de l'école, ajoute trois modules au Nord reprenant élégamment l'architecture du bâtiment existant dans une continuité constructive en béton offrant une nouvelle stabilité à l'ensemble bâti. Cette extension regroupe toutes les fonctions d'enseignement au sein d'un ensemble cohérent.

Au rez-de-chaussée, il accueille la bibliothèque et, aux étages, les salles de classe. L'entrée de l'école est très appréciée grâce à la proposition d'un réaménagement de l'accès existant dessinant un hall d'entrée généreux et spacieux. Cette intervention permet d'offrir à la bibliothèque un accès public indépendant, orienté vers la future gare du téléphérique et le parc, tout en créant une connexion directe avec l'école destinée aux élèves. Ces modifications du bâtiment scolaire ont été très bien accueillies par le jury, qui a noté la gestion intelligente entre les différentes entités du complexe. L'extension potentiel futur de l'école est habilement proposée grâce à la transformation éventuelle des espaces de la bibliothèque en salles de classe, si nécessaire, tout en conservant le fonctionnement du centre scolaire. Le bâtiment répond aux exigences parasismiques actuelles et l'ajout de deux nouvelles cages d'escaliers assure la conformité aux prescriptions en matière de sécurité incendie.

Le second volume se situe au Nord-est sur le terrain libre d'aménagement. Ce bâtiment, de deux niveaux, se compose de deux parties rectangulaires décalées implantées avec précision dans le terrain et reconnaissant finement la topographie du lieu tout en respectant son voisinage. Cette configuration volumétrique permet de générer des espaces extérieurs différenciés et adaptés aux besoins spécifiques de chacun des programmes qu'elle accueille.

L'UAPE bénéficie d'un accès de plain-pied depuis la partie basse du terrain, en relation directe avec le terrain multisports. La nurserie et la crèche disposent quant à elles d'entrées indépendantes situées en partie haute, du côté du chemin de la Forêt.

L'architecture du bâtiment fait écho au village de Vionnaz rappelant par sa toiture et sa matérialité l'architecture des granges caractéristique des villages environnant. Le bâtiment est construit en bois et offre aux étages des espaces à la volumétrie riche grâce à ses toitures à deux pans. Il est traversé par un hall généreux qui relie le haut et le bas de la parcelle. L'ascenseur,

judicieusement implanté, garantit une accessibilité complète à l'ensemble du programme pour les personnes à mobilité réduite. La grande souplesse du plan permettra d'adapter cette typologie de qualité aux besoins des utilisateurs.

L'aménagement extérieur multiplie les espaces de détente et de loisir favorisant l'idée du «vivre ensemble», vrai lieu de rencontre pour l'ensemble des habitants de Vionnaz.

Le jury salue cette proposition qui s'implante parfaitement dans le site en préservant les qualités existantes du complexe scolaire.

Concept statique

L'extension de l'école est réalisée sans sous-sol avec une approche très aboutie du confortement sismique et de la mise en conformité incendie. La création d'un joint sismique et la stabilisation différenciée des parties existantes témoignent d'une bonne maîtrise technique. L'organisation des voies de fuite est rationnelle et économique. Le projet se distingue par sa cohérence globale, sa maîtrise technique et son optimisation économique.

Le nouveau bâtiment présente une structure simple avec une portée de 8 m dont la statique devra être précisée. L'abri de protection civil se trouve dans une zone semi-enterrée impliquant des terrassements et des dimensionnements des parties en béton importants). Le dispositif d'évacuation lié à la protection incendie est, quant à lui, bien maîtrisé grâce à des niveaux de plain-pied exploitant la topographie.